Réunion publique d'informations et de concertation du mercredi 20 décembre

Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)

Création d'équipements photovoltaïques à Valbonnais

Compte-rendu

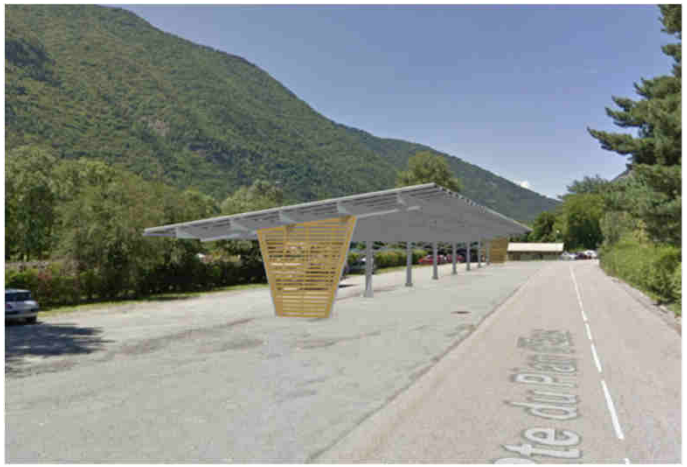

Liste de présence

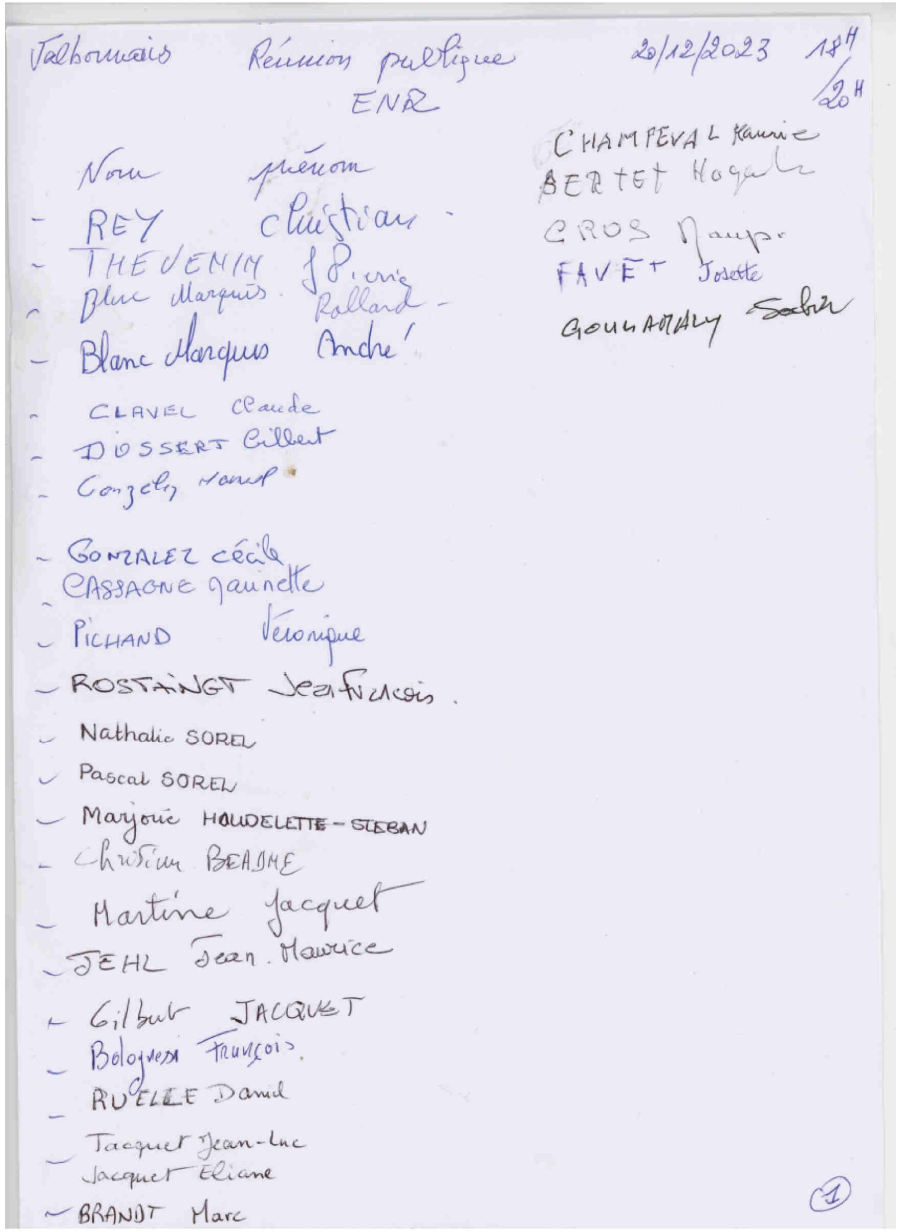

Valbonnais Réunion publique ENR 20/12/2023 18H/20H

Nom prénom

- REY Christian
- THEVENIN J.Pierre
- Blanc Marquis Rolland
- Blanc Marquis André
- CLAVEL Claude
- DOSSERT Gilbert
- Congeln Nanp
- GONZALEZ Cécile
- CASSAGNE Jaunette
- PICHAND Véronique
- ROSTAINGT Jean François
- Nathalie SOREL
- Pascal SOREL
- Maryvie HOUDELETTE-STEBAN
- Christian BEAUME
- Martine Jacquet
- JEHL Jean Maurice
- Gilbert JACQUET
- Bolognesi François
- RUELLE David
- Jacquet Jean-Luc
- Jacquet Eliane
- BRANDT Marc

CHAMPEVAL Maurice
BERTET Hugues
CROS Nanpo
FAVET Josette
GOUMARALY Sabir

(1)

1ere partie : Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)

Loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) mars 2023

Par Gilbert Maugiron
Maire de Valbonnais

Pourquoi ?

Source Webinaire Préfecture 17 aout 2023

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Un faisceau de menaces conduisent à un besoin « vital » d'accélérer le développement des EnR en France

Dérèglement climatique	Passage à une énergie décarbonée
Contexte de crise géopolitique et énergétique	Urgence à reconquérir notre souveraineté énergétique
France = plus mauvais élève de la classe européenne / EnR	Lever les freins au déploiement des EnR

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes 1

Ratio Produite/Consommée à Valbonnais, établies par ENEDIS

https://data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire/

CONSOMMATION & PRODUCTION

Valbonnais

CODE INSEE **38518**

Sources : Enedis, INSEE (Enquête Nationale Logement) et IGN.

Consommation par secteur en 2022

2 298 MWh consommés au total*

Résidentiel	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Autres
1 959 (85,3 %)	0* (0 %)	7* (0,3 %)	331 (14,4 %)	0* (0 %)

Production par filière en 2022

1 151 MWh de production au total*

Photovoltaïque	Éolien	Hydraulique	Bioénergies	Cogénération	Autres
0* (0 %)	0 (0 %)	1 151 (100 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)

Comparaison production / consommation

VALBONNAIS

consomme **2 298 MWh***

et produit **1 151 MWh*** soit un ratio de **50,1 %**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

consomme **44 722 498 MWh**

et produit **5 822 674 MWh*** soit un ratio de **13,0 %**

Présentations des énergies renouvelables

Il existe **sept catégories d'énergies renouvelables** :

- **l'énergie hydroélectrique** utilisant l'énergie fournie par les mouvements de l'eau : centrale au fil de l'eau, barrage hydroélectrique de lac, station de transfert de pompage d'électricité ;
- **l'énergie éolienne** (terrestre et en mer) utilisant le vent pour la production d'électricité ;
- **l'énergie solaire** (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) utilisant le rayonnement solaire pour la production d'électricité et de chaleur ;
- **l'énergie de la géothermie** utilisant la chaleur du sous-sol, pour les besoins en chaud et en froid d'un bâtiment, voire pour de la production d'électricité ;
- **l'énergie ambiante**, énergie emmagasinée dans l'air ambiant, dans les eaux de surface ou usées, et utilisée pour les besoins en chaud et en froid d'un bâtiment, via des pompes à chaleur aérothermiques ;
- l'**énergie issue des gaz de décharge** ou des stations d'épuration ;
- **l'énergie de la biomasse** pour la production de chaleur, d'électricité ou de gaz renouvelable (méthanisation, gazéification). La biomasse est à considérer comme une énergie renouvelable, dès lors que l'exploitation de la ressource est compensée par un accroissement équivalent de matière organique (croissance des végétaux par photosynthèse).

Les EnR en France

Source Webinaire Ageden « Atelier Mix Energies » 26 octobre 2023

Contexte

Les énergies renouvelables en France :

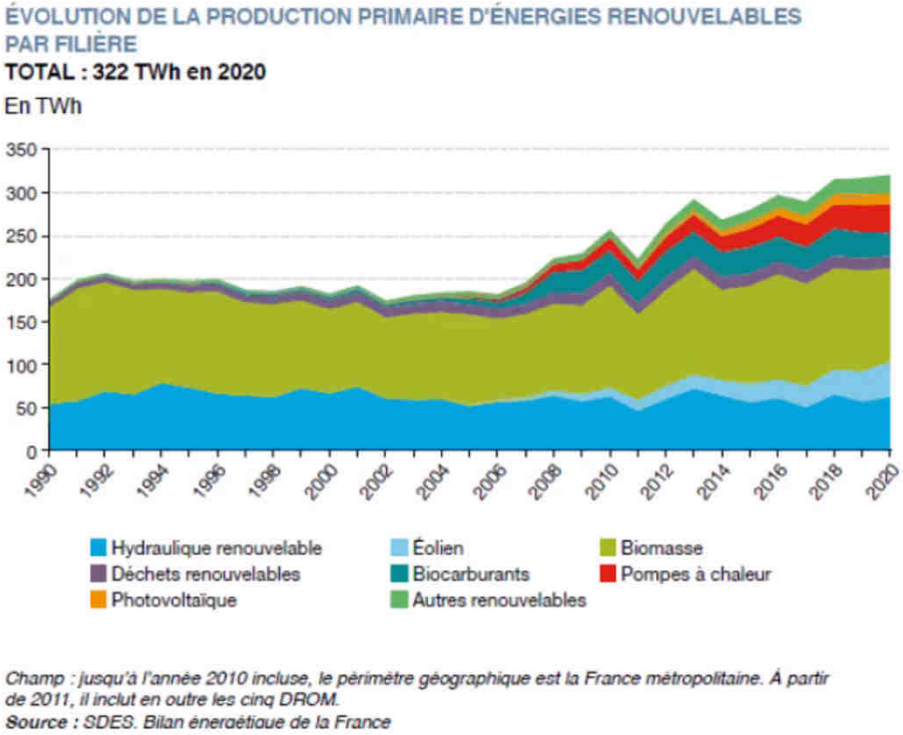

Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine. À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.
Source : SDES, Bilan énergétique de la France

☞ 1ère source d'énergie renouvelable : le bois

Statégie à venir

Source Webinaire Ageden « Atelier Mix Energies » 26 octobre 2023

Stratégies à venir, différentes visions ?

Différents scénarios énergétiques pour 2050 au plan national :

Rte – Futurs énergétiques 2050 | Association négaWatt – Scénario négaWatt 2022 | ADEME – Transition(s) 2050 | The Shift Project – Le plan de transformation de l'économie française

Ce sur quoi les scénarios s'entendent (et divergent légèrement) :

- l'urgence à agir
- une nécessité de réduire drastiquement la consommation énergétique et de devenir plus sobre énergétiquement :
  - de – 20 % à – 50 % suivant les scénarios
- l'électrification de nos besoins à venir et la nécessité d'un mix bas carbone
- un développement massif des énergies renouvelables nécessaire :
  - éolien de x 2,5 à x 3,7
  - solaire photovoltaïque de x 7 à x 14
  - biométhane x 10
- une diminution de la part du nucléaire dans notre mix électrique :
  - de 0 à 50 % suivant les scénarios (contre 70 % aujourd'hui)
  - aucun scénario ne prévoit de sortie du nucléaire avant 2045-2050 et les nouveaux EPR, une option dans certains scénarios et à moyen terme

Les bonnes raisons de développer les énergies renouvelables

Source Webinaire Ageden « Atelier Mix Energies » 26 octobre 2023

Les bonnes raisons de développer les énergies renouvelables

- Des énergies faiblement émettrices de gaz à effet de serre répondant à la Stratégie Nationale Bas Carbone
- Des énergies participants à l'indépendance énergétique française et à la sécurité d'approvisionnement
- Des solutions techniquement éprouvées et fiables, et des infrastructures simples à recycler
- Des énergies compétitives voire très compétitive face aux énergies conventionnelles (fossiles et fissiles)
- Des énergies créatrices d'emplois, locaux et non délocalisables
- Des retombées économiques pour tous (fiscalité, loyer, Etat, porteurs de projets…)

La production d'EnR en Isère

Source Webinaire Ageden « Atelier Mix Energies » 26 octobre 2023

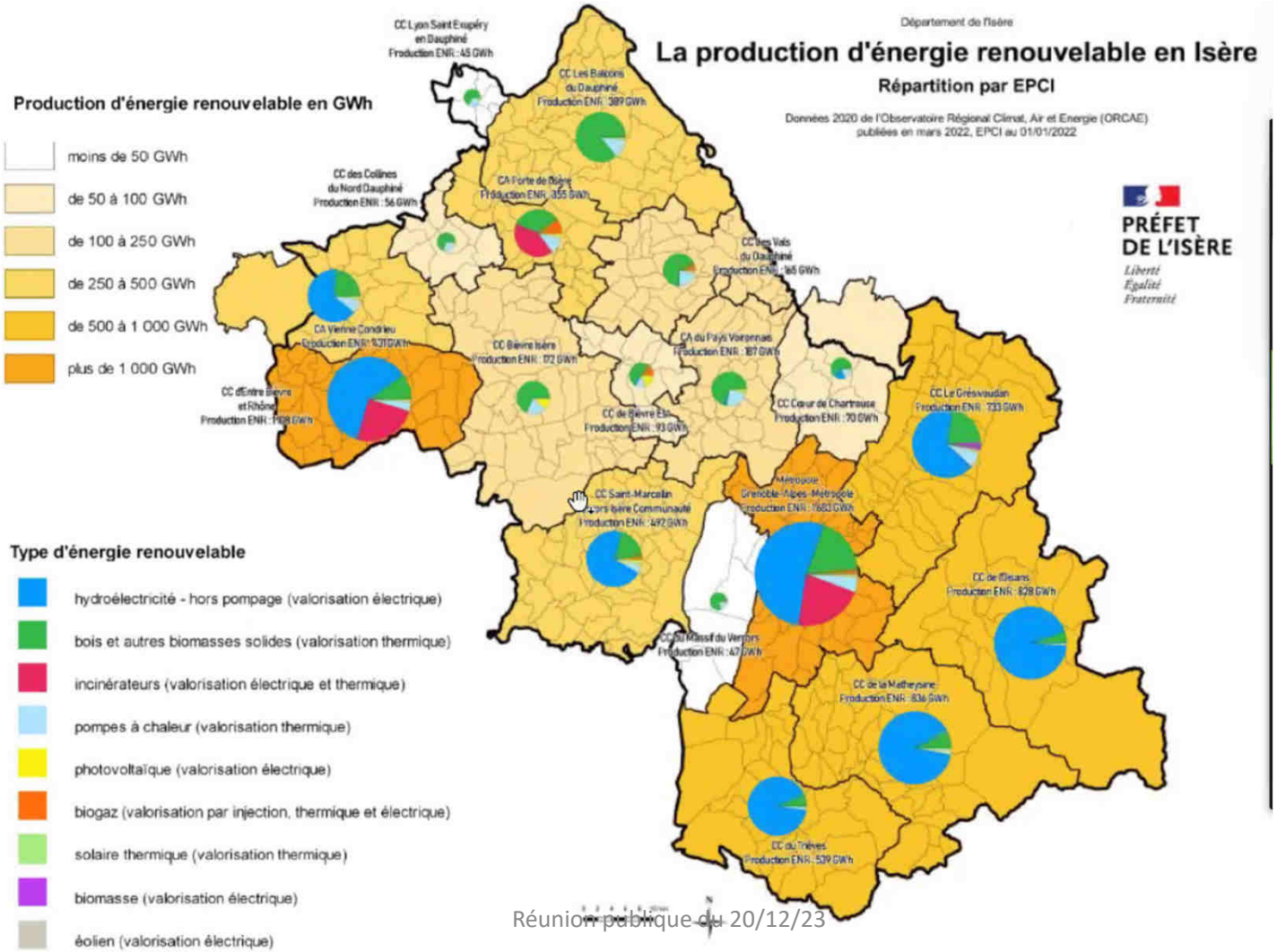

Connaître son potentiel

Source Webinaire Ageden « Atelier Mix Energies » 26 octobre 2023

Plateforme régionale Terristory

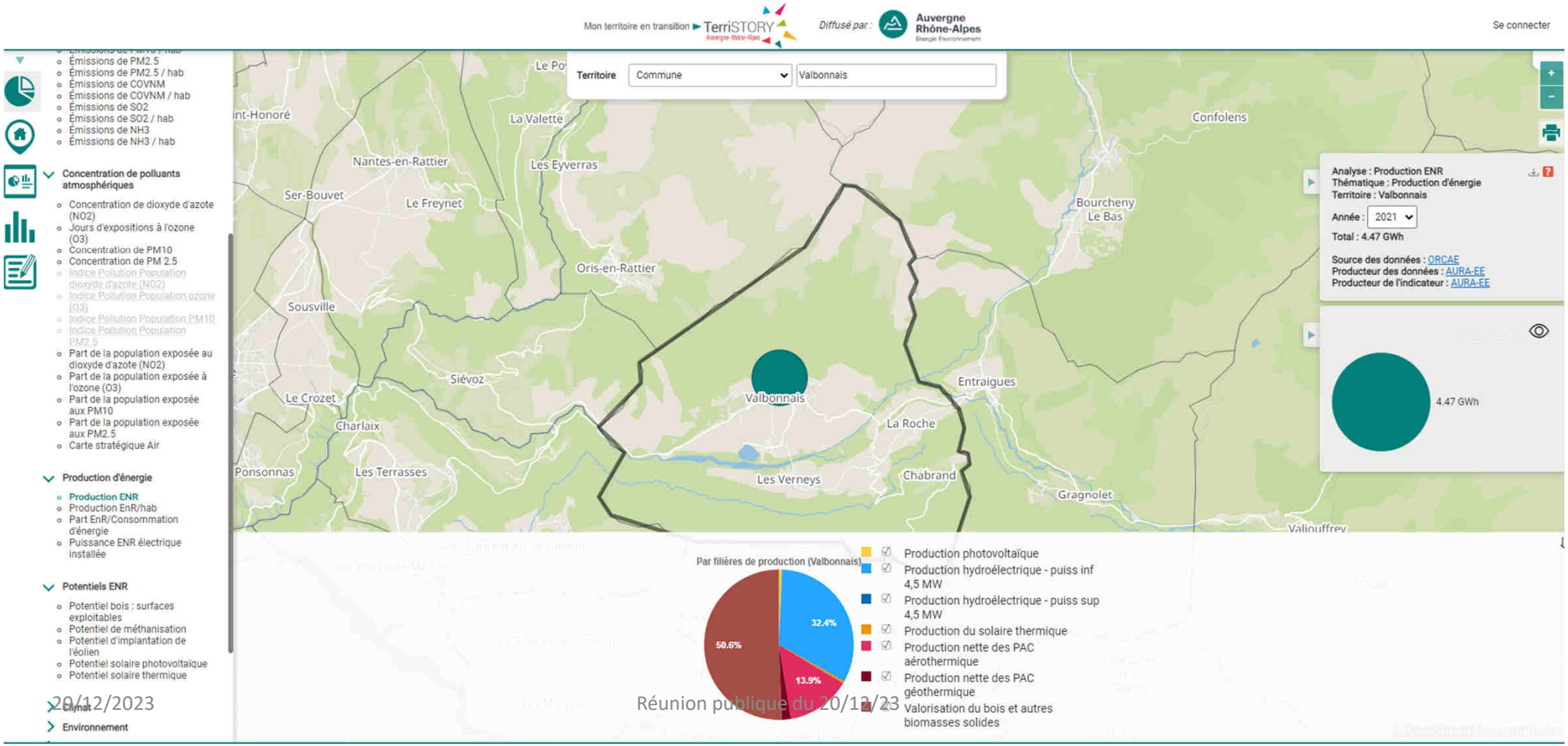

Participer et créer de la valeur ajoutée

Source Webinaire Ageden « Atelier Mix Energies » 26 octobre 2023

4- Participer et créer de la valeur ajoutée

Seul ou à plusieurs ?

COLLECTIVITÉS
- Communes
- Communautés de Communes, d'Agglo, etc
- Syndicat d'énergie...

AUTRES ACTEURS TERRITORIAUX
- Sociétés citoyennes EnR locales ou voisines
- Habitants
- Entreprises, Agriculteurs, Associations

Localement
Les centrales villageoises de l'Isère

OPÉRATEURS ENR
- CNR, RES, Engie, Total Quadran, EDF EN...
- SEM EnR : SipEnR, SERGIES, Nièvre Energies, etc.
- Partenaires techniques : AMO, etc.

Localement
SEM Energ'isère

INVESTISSEURS EXTERNES PARAPUBLICS & ESS
- Énergie Partagée Investissement
- Fonds national EnercIT
- Fonds régional : Oser, Terra, Energies, Energies Posit'if, etc.

Définition des acronymes

- ZAEnR : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
- Loi APER : Accélération de la Production d'Energies Renouvelables
- PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie (Outil de pilotage de la politique énergétique)

Unités d'énergie électrique

- 1 MWh (Mega W heure)= Mille kWh
- 1 GWh (Giga Watt heure) = 1 Million de kWh
- 1 TWh (Tetra Watt heure) = 1 Millard de kWh

Chiffres d'énergie consommée ou produite en 2022

- Consommation totale d'énergie électrique à Valbonnais : 2 298 MWh
- Production totale d'énergie électrique renouvelable à Valbonnais (Microcentrale du Pont du Prêtre) : 1 151 MWh (ration de 50,1%)
- Consommation d'énergie électrique de la commune (Mairie + école + salles communales + bibli + église + éclairage public + Lampe UV/eau potable) : 60 MWh
- Consommation de fioul pour le chauffage des bâtiments communaux (Mairie + école + salle polyvalente + bibli) : 23 927 litres soit un équivalent de 256 MWh

2ème partie : Création d'équipements photovoltaïques à Valbonnais

Par Pauline FLEURENT-DIDIER
Chargée des projets EnR

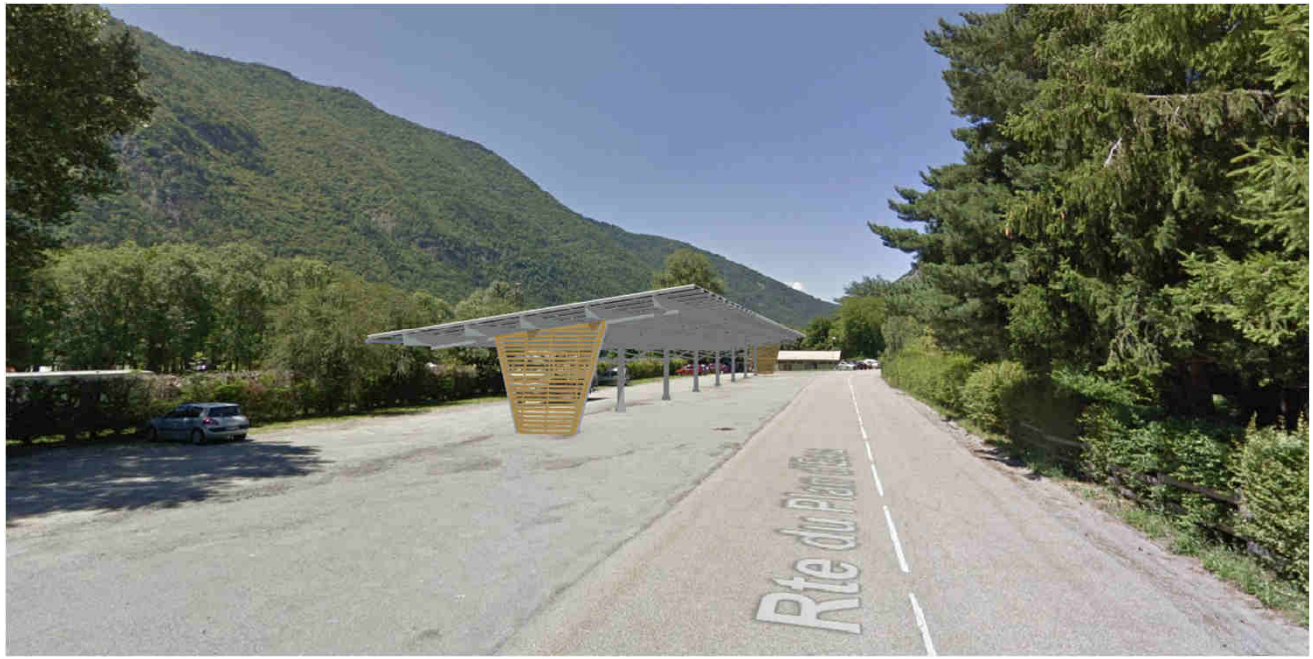

Société d'économie mixte Energ'Isère :

DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE

Pourquoi développer le photovoltaïque sur votre commune ?

- **Des objectifs à atteindre :**
  - PPE (national) : 40GWc d'ici 2028 soit 4 fois la puissance installée en 2020 ;
  - SRADDET (AURA) : 6,5GWc d'ici 2030 soit une multiplication par 5,5 de la puissance installée en 2020 ;
- **Une obligation** : La loi APER impose l'équipement progressif des parkings extérieurs de plus de 1500 m² avec des ombrières photovoltaïques ;
- **Produire une électricité verte et locale :** Participer à la transition énergétique à l'échelle communale ;
- **Réduire les factures d'électricité communales :** Autoconsommation collective ;
- **Un confort (ombrières)** : Couvrir voitures, vélos et usagers des intempéries et du soleil en été ;

POTENTIELS SOLAIRES ÉTUDIÉS

Zones d'études photovoltaïques :

- Parkings :
  - Ecole → petit et ombre portée présente
  - ONF → petit et ombre portée présente
  - Plan d'eau → ok
- Toitures :
  - Ex-gendarmerie → fibrociment
  - Ecole → toit petit et pentu
- Fonciers dégradés : X

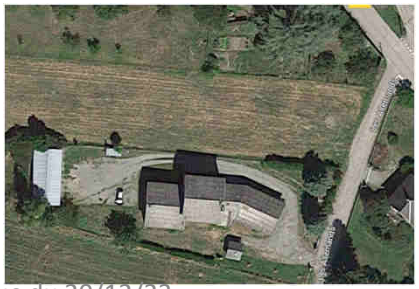

EXEMPLE DE RÉALISATION SIMILAIRE

Ombrières de parkings

Possibilité de mettre une borne de recharge

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Projet retenu : Ombrières photovoltaïques sur des parkings

Localisation du projet : Plan d'eau de Valbonnais

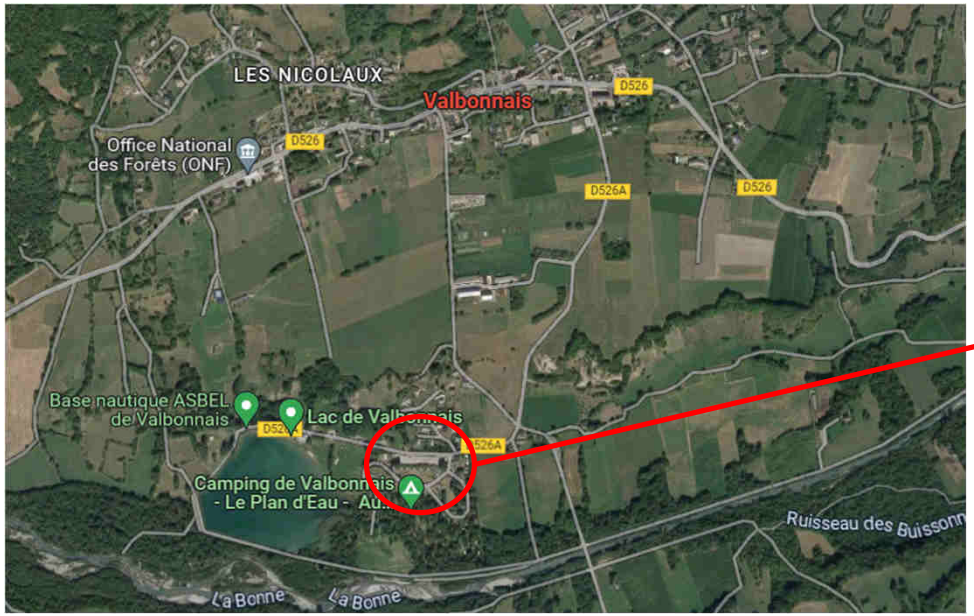

PRÉSENTATION TECHNIQUE DU PROJET
LES OMBRIÈRES

Options d'implantation :

- Option 1 (préférentielle) : Ombrière double orientée Sud

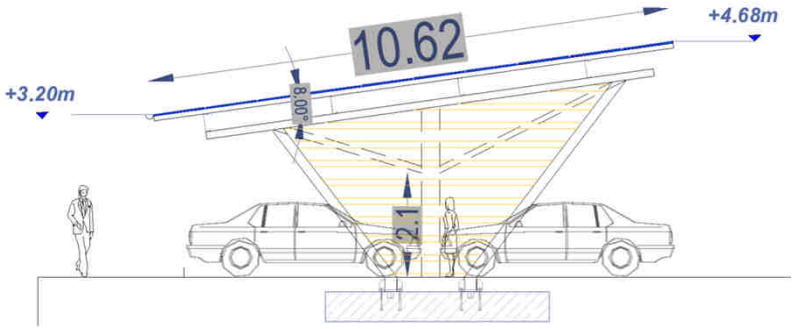

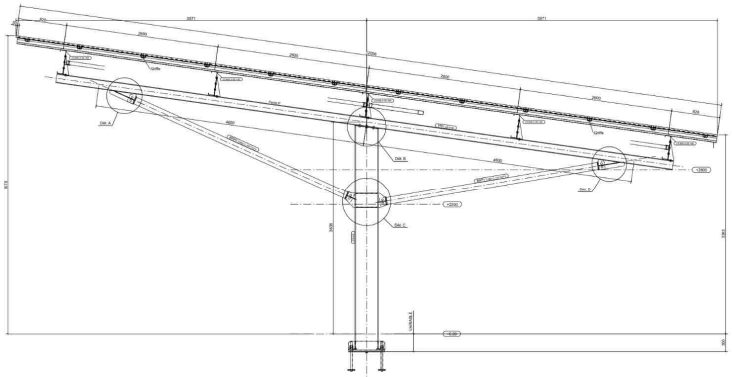

Puissance (kWc)	Surface (m²)	Nb panneaux	Prod P(kWh/kWc)	Prod P75(MWh/an)	Eq habitants
200	920	456	1135	227	102

- Avec bardage bois

PRÉSENTATION TECHNIQUE DU PROJET
LES OMBRIÈRES

Options d'implantation :

- Option 2 : Ombrière double papillon Nord/Sud

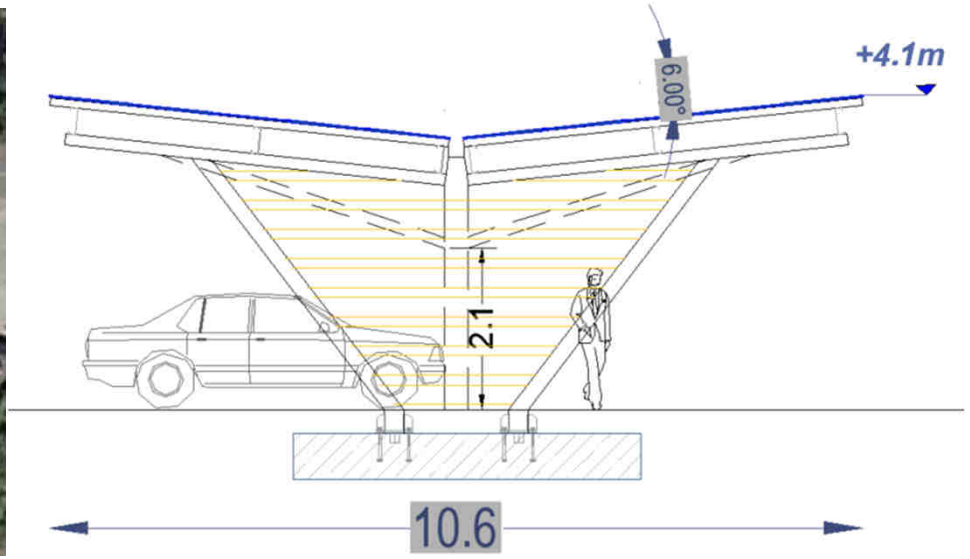

Puissance (kWc)	Surface (m²)	Nb panneaux	Prod P(kWh/kWc)	Prod P75(MWh/an)	Eq habitants
200	920	456	1075	215	96

- Avec bardage bois

PRÉSENTATION TECHNIQUE DU PROJET
LES OMBRIÈRES

Options d'implantation :

- Option 3 : Ombrières simples Sud

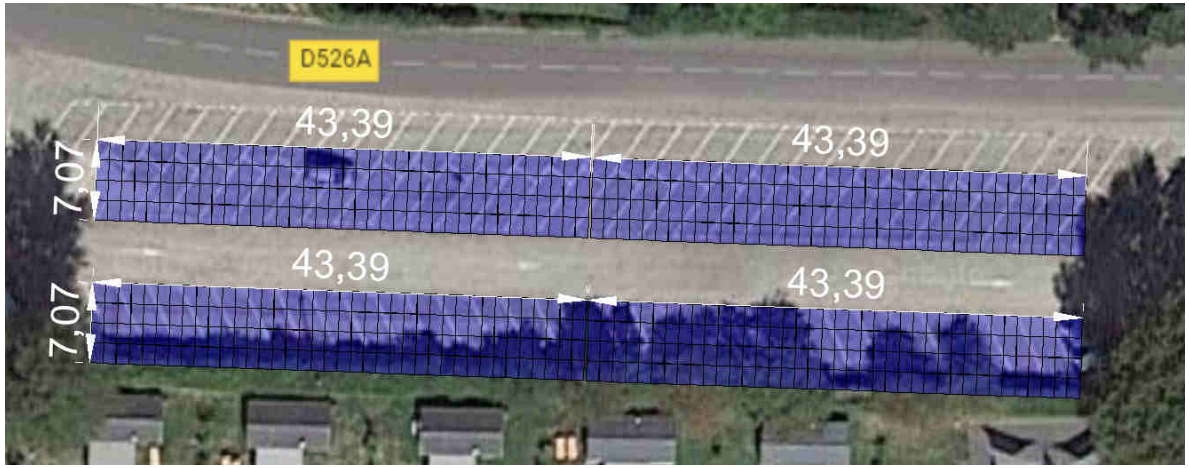

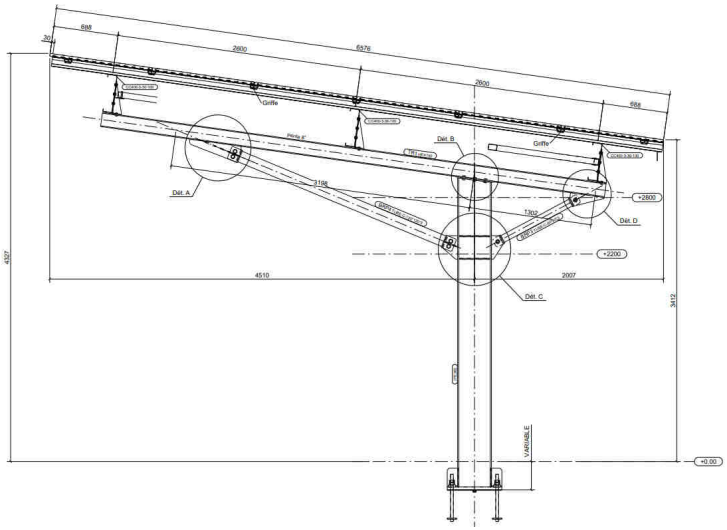

Puissance (kWc)	Surface (m²)	Nb panneaux	Prod P(kWh/kWc)	Prod P75(MWh/an)	Eq habitants
267	1227	608	1161	303	136

- Arbres à déplanter
- Avec bardage bois

PRÉSENTATION TECHNIQUE DU PROJET

LES TERRAINS

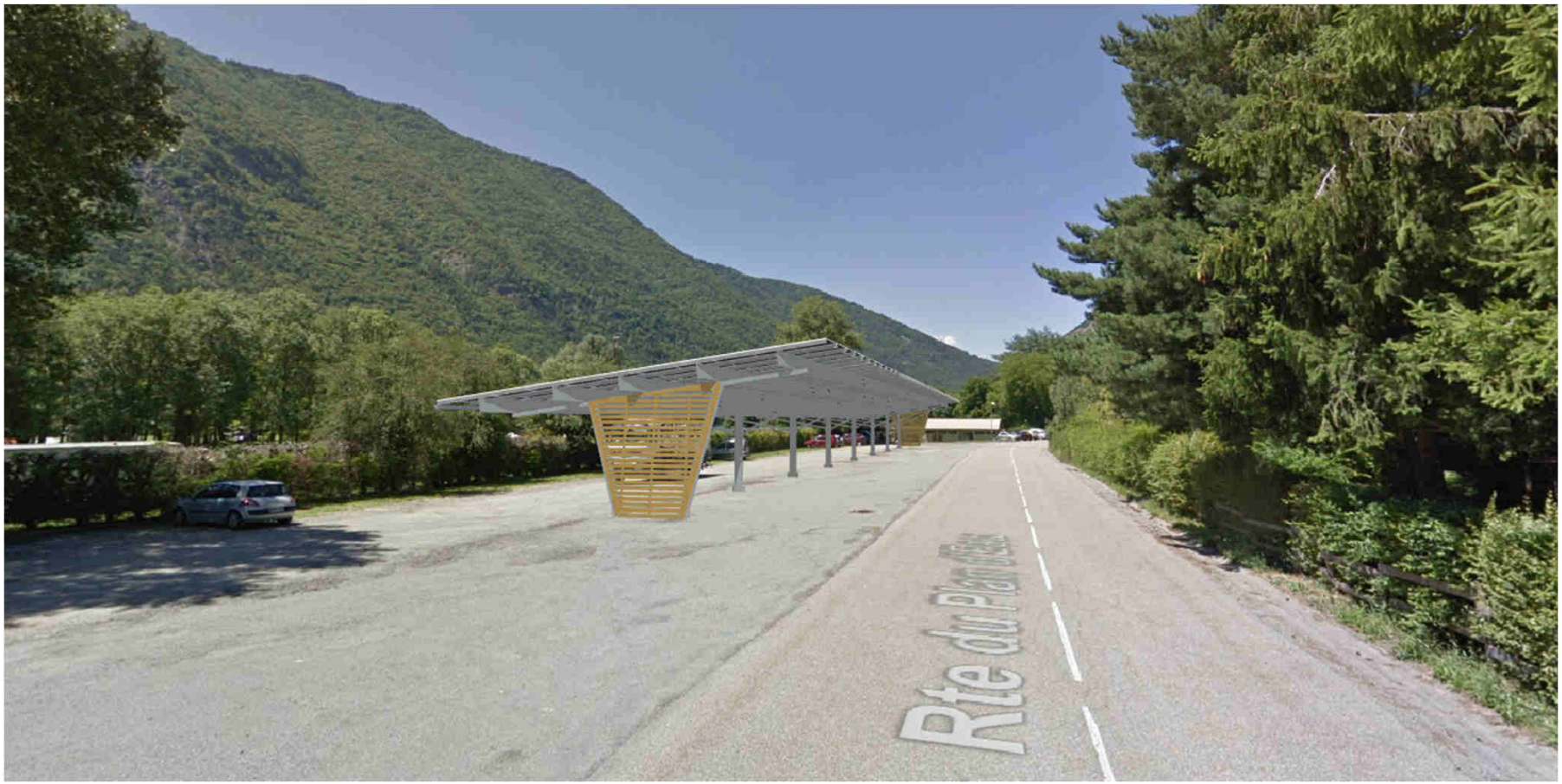

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

- **Définition :** Vente directe de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque aux consommateurs situés à une distance maximale de 2km (entre fournisseur et consommateurs).
- **Objectifs :**
  - Proposer une énergie renouvelable locale
  - Profiter d'un prix inférieur et sans fluctuation par rapport au marché
  - Créer un lien sur le tisse local à travers le sujet énergétique

Bâtiments communaux ciblés : camping, école, mairie, STEP

PLANNING PRÉVISIONNEL

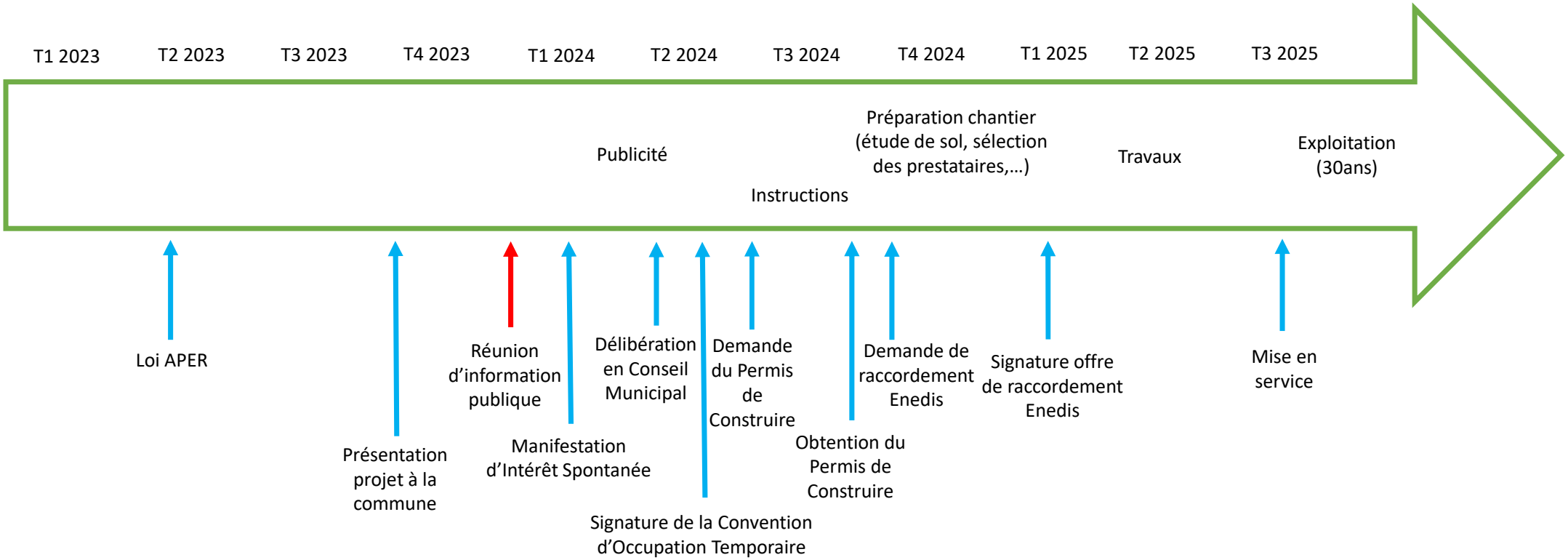

3ème partie : Suite de la concertation : Enquête publique

Comment donner son avis ?

- En l'écrivant sur le registre de concertation qui sera au secrétariat de Mairie

ou

- En remplissant le questionnaire que l'on trouve sur le site de la mairie : https://mairiedevalbonnais.fr/projets

A propos du questionnaire en ligne, trois questions sont posées

1. **Etes-vous d'accord pour que l'on recense des zones d'accélération des énergies renouvelables sur Valbonnais ?**
   Il faut cocher votre choix – donnez vos arguments pour justifier votre réponse, un emplacement est prévu pour le faire
2. **Etes-vous d'accord pour que Valbonnais mette à la disposition d'Energ'Isère le parking du plan d'eau pour y construire une ombrière photovoltaique ?**
   Il faut cocher votre choix – donnez vos arguments pour justifier votre réponse,
3. **Si oui, donner votre avis sur les 3 projets d'ombrières proposés**
   Il faut cocher votre ou vos avis favorables ou aucun – donnez vos arguments pour justifier vos réponses

Jusqu'à quand ?

- Le vendredi 16 février à 12h00

Qui peut donner son avis ?

- Être électeur sur les listes électorales de Valbonnais

ou

- Avoir une résidence principale ou secondaire à Valbonnais

4ème partie : Temps d'échange et de questions

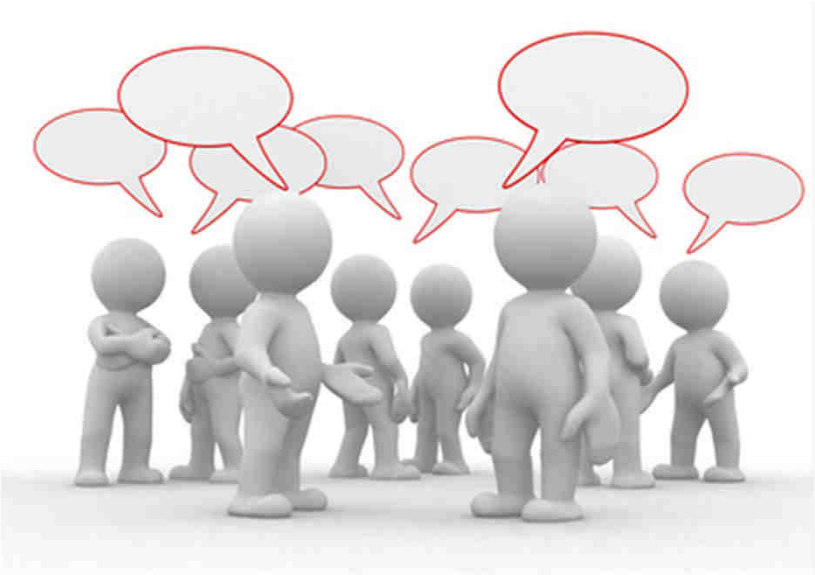

Temps d'échange et de questions

Les questions, les avis, les doutes ou les craintes	Nos réponses
<u>Montage financier</u> • Soulte trop faible • Enrichissement de l'exploitant • La commune devrait investir pour pouvoir exploiter	La commune mettrait à disposition gratuitement un parking pendant 30 ans, elle n'investirait pas dans le montage financier et toucherait une petite soulte. Il y aurait quand même la possibilité d'autoconsommer à un coût fixe moins cher que celui du marché (La commune serait intéressée pour alimenter sa future STEP (STation d'EPuration des eaux usées) L'exploitant verserait une soulte proportionnelle au rendement supposé de l'installation. La commune ne ferait pas ça pour de l'argent mais ne voudrait rien débourser non plus. Une entreprise ne peut exister que si elle gagne de l'argent
<u>Emplacement mal choisi</u> • Inapproprié par rapport à la beauté du site • Pas de soleil l'hiver et pas besoin d'électricité en été • Pourquoi pas sur les toits ? • Pourquoi pas en plein champ, hors du plan d'eau, hors des hameaux • Gêne visuelle des voisins immédiats	Il est vrai que le plan d'eau est une belle réussite, on a du mal aujourd'hui à comprendre qu'en 1970, il y eut beaucoup d'oppositions à sa construction. L'ombrière ne se verrait pas du plan d'eau. Nous n'avons pas le sentiment de gâcher le lieu en construisant sur un parking même si on l'appelle parking du plan d'eau. Peu de soleil l'hiver, cela ne l'empêcherait pas de produire mais moins que l'été bien sûr. Energ'Isère sait ce qu'elle fait, la rentabilité se calcule sur une année. Il est faux de penser que l'on n'a pas besoin d'électricité l'été : on a coutume de parler de mix énergétique. Or des productions (et pas les moindres) fonctionnent moins bien en été : par exemple, le nucléaire doit être arrêté à cause de la montée de température des rivières et les barrages ont leur niveau qui baisse. Energ'Isère a analysé tous les sites communaux possibles sur Valbonnais. Certains auraient pu convenir, par exemple la gendarmerie mais son toit contient de l 'amiante, ou l'école mais son toit est trop raide. Tous les autres sites ne sont pas rentables. L'ombrière ne pourrait pas être en plein champ car la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) l'interdirait dans le cadre de la protection des zones agricoles. Par contre il est vrai qu'une famille verra le haut de l'ombrière. La Municipalité la rencontrera si le projet est accepté
<u>Et dans 30 ans ?</u> • Que faire d'une ombrière en mauvais état • Cela va être à la commune de payer pour s'en débarrasser.	Au bout des 30 ans, les panneaux auront encore 90% de leur rendement du premier jour et la commune aura le choix entre : • garder et exploiter les ombrières • renouveler le contrat avec Energ'Isère • tout faire démonter aux frais de l'entreprise.
<u>La loi APER</u> • La loi APER ne force pas les communes ayant un parking de plus de 1500 m2 de le couvrir par une ombrière	La surface du parking est de 2200 m2, la surface des places de parking est de 1700 m2. Nous avons posé la question à la DDT, on attend la réponse. Mais ne pas forcer ne signifie pas interdire